

RALLYE

Paris, le 9 juin 2009

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 3 juin 2009 au Centre Etoile Saint-Honoré – 21-25 rue Balzac à Paris 8^{ème} arrondissement, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 237 à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, détenant 29 974 069 actions (soit 72,91 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 49 372 262 droits de vote,

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2008 ont été approuvés ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,83 € par action

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société.

Elle a renouvelé pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Charles NAOURI, André CRESTEY, Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Jacques DUMAS, Pierre FERAUD, Christian PAILLOT, Gilbert TORELLI et des société Finatis, Foncière Euris, Euris et Matignon Corbeil Centre ainsi que le renouvellement du mandat du censeur de Monsieur Jean LEVY.

L'Assemblée générale a également nommé Monsieur Philippe CHARRIER en qualité de d'administrateur.

L'Assemblée générale

- a renouvelé les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement 50% du capital ou à des titres de créances avec, dans le cas de demandes de souscriptions excédentaires, la faculté d'augmenter le nombre de valeurs mobilières dans la limite de 15% de l'émission initiale ;
- a autorisé le Conseil d'administration, en cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital de la société et par an, à fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation

serait admise ainsi que d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la société, des titres de capital de la société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- a fixé le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées qui ne pourra pas excéder, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, une valeur nominale de 200 millions d'euros auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre, conformément à la loi, en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. En outre, l'ensemble des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances de la société réalisées en vertu de ces délégations ne pourra pas dépasser un plafond de 1 milliard d'euros de valeur nominale (ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités monétaires composites).

Par ailleurs, l'Assemblée générale a :

- délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société ; le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pouvant dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contre-valeur en toutes autres monnaies ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de valeurs mobilières représentatives de créances ;
- délégué au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, la compétence d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, en période d'offre publique visant la société ;
- autorisé la société ou les sociétés qui détiennent plus de la moitié du capital de la société à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes Rallye;
- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital et/ou à céder des actions auto-détenues au profit des salariés de la société et des sociétés du Groupe ;
- autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation détenues en propres.

Résultat des votes

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 1	Approbation des comptes annuels	99,9735 %	0,0265 %	-
n° 2	Approbation des comptes consolidés	99,9735 %	0,0265 %	-
n° 3	Affectation du résultat	99,9088 %	0,0912 %	-
n° 4	Approbation des conventions réglementées	99,9088 %	0,0912 %	-
n° 5	Nomination de Monsieur Philippe Charrier en tant qu'administrateur	99,9785 %	0,0215 %	-
n° 6	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur André Crestey	97,7309 %	2,2691 %	-

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 7	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Chodron de Courcel	99,8246 %	0,1754 %	-
n° 8	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dermagne	98,9496 %	1,0504 %	-
n° 9	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dumas	99,3782 %	0,6218 %	-
n° 10	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Féraud	99,4207 %	0,5793 %	-
n° 11	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri	99,1088 %	0,8912 %	-
n° 12	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Paillot	99,8874 %	0,1126 %	-
n° 13	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert Torelli	99,8855 %	0,1145 %	-
n° 14	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis	99,7754 %	0,2246 %	-
n° 15	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris	99,8547 %	0,1453 %	-
n° 16	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris	99,7754 %	0,2246 %	-
n° 17	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Matignon Corbeil Centre	99,8566 %	0,1434 %	-
n° 18	Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Jean Levy	98,9496 %	1,0504 %	-
n° 19	Autorisation d'achat par la société de ses propres actions	93,7258 %	6,2742 %	-

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 20	Délégation de compétence au conseil d'émettre des actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	92,7699 %	7,2301 %	-
n° 21	Délégation de compétence au conseil d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	89,9973 %	10,0027 %	-
n° 22	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions	90,6433 %	9,3567 %	-

Résolution	Objet	Pour	Contre	Abstention
n° 23	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentation de capital	92,5737 %	7,4263 %	-
n° 24	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves dont la capitalisation serait admise	99,8917 %	0,1083 %	-
n° 25	Délégation de compétence au conseil d'administration dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature	98,5129 %	1,4871 %	-
n° 26	Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration	94,1476 %	5,8524 %	-
n° 27	Délégation de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions ou des valeurs mobilières sur les titres d'une autre société cotée	92,9205 %	7,0795 %	-
n° 28	Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider en période d'offre publique visant la société l'émission de bons	92,9264 %	7,0736 %	-
n° 29	Autorisation d'émission par toute société détenant plus de 50% du capital de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société	94,0139 %	5,9861 %	-
n° 30	Autorisation conférée au conseil d'administration pour augmenter le capital ou céder des actions auto-détenues au profit des salariés	99,8247 %	0,1753 %	-
n° 31	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	99,9777 %	0,0223 %	-
n° 32	Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi 2008-776 du 4 août 2008	98,9710 %	1,0290%	-
n° 33	Pouvoirs.	100,0000 %	-	-

Contact :
Didier CARLIER
+33 (0) 1 44 71 13 73